

AAK Conseil
Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 4 Avenue Laurent Cély, Cs30061 – 92606 ASNIERES SUR SEINE
920 283 421 R.C.S. NANTERRE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 25 JUIN 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq,
Le vingt-cinq juin, à 14 h 30,

Monsieur Ahmed AKABAR, associé unique de la société AAK Conseil,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au transfert du siège social et à la modification corrélative des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'Associé Unique, décide de transférer le siège social du 4 Avenue Laurent Cély, Cs30061 à ASNIERES SUR SEINE (92606) au 32 Rue de Paris à BOULOGNE BILLANCOURT (92100), à compter de ce jour et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

« ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé au 32 Rue de Paris – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT. »

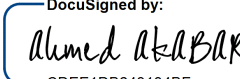
Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

M. Ahmed AKABAR
Président – Associé Unique

DocuSigned by:

CDEE1DB243134BF...